



Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Après les opérations du mouvement, la phase dite "d'ajustement" est un moment particulier, délicat et anxiogène pour les nombreux collègues à n'avoir pas encore obtenu satisfaction.

Les organisations syndicales et tous les enseignants du département sont attachés à la façon dont se déroule cette phase d'ajustement : publication de tous les postes vacants, vœu sur poste et nomination au barème et les pratiques départementales.

Pour autant, de nombreuses améliorations nous semblent possibles et sans aucun doute, nécessaires.

Monsieur le Directeur, vous avez affirmé, à plusieurs reprises, votre attachement au "**dialogue social**". Vous avez ainsi organisé une réunion de rentrée et vous avez accédé à la demande des syndicats en réunissant un groupe de travail sur les Inéats-Exéats.

Après de multiples questions envoyées à vos services, dont certaines restées sans réponses, les organisations syndicales unanimes, vous ont adressé une demande de groupe de travail préalable à la CAPD du 30 juin en proposant la date du jeudi 30 juin au matin.

Un groupe de travail apparaissait comme la solution pouvant permettre de faire un point, ensemble, sur les postes fractionnés et les postes nouvellement libérés par les candidats validés en commission. Nous aurions pu ainsi apporter les informations en notre possession pour que la recomposition des postes se fasse en bonne harmonie entre intérêts du service et intérêts des personnels. Cela engage le rapport de confiance entre les enseignants et l'administration. Représentants du personnel, nous sommes soucieux de l'intérêt de nos collègues car nous avons la conviction que celui-ci a des répercussions positives sur la qualité du service public d'enseignement dans notre département.

Le SNUIPP, le SNUDIFO et le SEUNSA unanimes regrettent le refus que vous avez opposé à cette demande. Ils se demandent quelles sont pour vous les limites du "dialogue social" ?

Nous ne doutons pas que vous souhaitiez comme nous un travail de confiance entre l'administration, les services et les représentants des personnels et que vous partagiez notre volonté que toute décision nécessite clarté, équité et bienveillance.

Par conséquent accepterez-vous, M.l'IA Dasen, de prendre en compte au cours de cette séance, les informations des collègues relatives à la phase d'ajustement dont les organisations syndicales disposent à ce jour ?

Les élus SNUIPP, SNUDIFO et SEUNSA à la CAPD 71